



demande d'information licenciement faute grave

Par **capital**, le **18/07/2011** à **18:15**

bonjour

j'ai été convoqué à une réunion préalable à un licenciement pour faute grave, je suis actuellement en accident du travail

voici mes questions

1

que se passera-t-il après la réunion ci-dessus dans l'hypothèse je suis licencié pour faute grave sachant que je suis en accident du travail

2

l'accident arrête-t-il la procédure ou serai-je licencié durant mon accident

3

la société devra-t-elle attendre ma réintégration en son sein pour redémarrer la procédure de licenciement

SVP répondez-moi car j'angoisse

merci

Par **P.M.**, le **18/07/2011** à **19:23**

Bonjour,

Si vous êtes convoqué à l'entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement, c'est que la procédure est engagée...

La Cour de Cassation estime que :

[citation]est nulle la résiliation d'un contrat de travail à durée indéterminée prononcée au cours d'une suspension résultant d'un arrêt de travail provoqué par un accident du travail ou une maladie professionnelle, **sauf dans les cas où l'employeur justifie soit d'une faute grave de l'intéressé**, soit de l'impossibilité pour un motif non lié à l'accident ou à la maladie de maintenir le contrat[/citation] notamment dans son [Arrêt 06-44993](#)

L'employeur devrait cependant vous avoir convoqué pendant les heures de sortie autorisées...

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable de préférence par un représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise par un [Conseiller du Salarié](#)